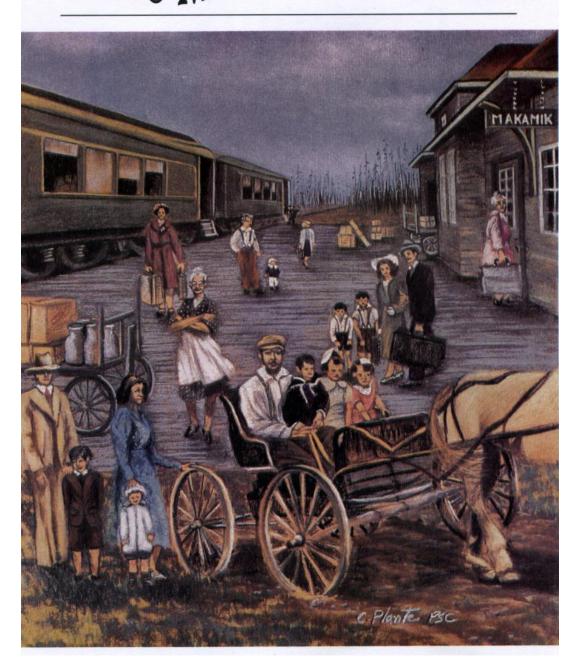
# Info-Mak





# Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette	
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu	
La bibliothèque	9	aussi bien les femmes que les hommes.	
La page communautaire	11		
La rubrique informative	13	Ce bulletin d'informations est publié six	
Le calendrier des activités	14	fois l'an par la Ville de Macamic.	
Pour nous joindre	16	Mise en pages: Annick Gaudet	
Un grand merci à tous nos collaborateurs.		Correction : Victoire Bacon	
		Dépôt légal - Volume 22 no 4 Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada	

# La chronique du maire

Bonjour vous tous,

Déjà au bilan du 100<sup>e</sup>! Comment qualifier la réussite? Tout simplement mémorable, grandiose, une réussite sur toute la ligne. Sept ans de travail par notre comité, piloté de main de maître par notre président, Gilles Parent; mentionnait le Gilles. comme n'existait pas de recette, mais ensemble, par petits pas, les membres du comité ont imaginé et développé toutes les activités pour le plus grand bonheur de tous ceux et celles qui y ont participé; ils ont relevé de nombreux défis afin de nous faire vivre des moments inoubliables. Merci, merci, et encore merci! Je tiens, en votre nom et en celui du conseil. à leur dire toute notre reconnaissance pour nous avoir fait vivre ces beaux moments. Merci à tous les bénévoles. merci aux emplovés municipaux qui se sont impliqués dans la réussite du 100<sup>e</sup>, merci également à nos nombreux commanditaires pour leur implication; merci à vous, public, d'avoir assisté en si grand nombre à activités. Nous toutes ces nous souviendrons longtemps de cette magnifique fête.

Comme vous le savez, notre directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Denis Bédard, vient de prendre sa retraite; au nom des citoyennes et des citoyens, nous tenons à lui dire un grand merci; nous lui souhaitons une belle retraite et de nombreux nouveaux défis à la hauteur de ses attentes.

Au moment d'écrire ces lignes, notre équipe de voirie municipale travaille à terminer le rechargement du  $10^{e}$ -et- $1^{er}$  Rang Ouest, qui en avait grandement besoin.

Les élections municipales arrivent à grands pas; à tous ceux et celles que la vie politique municipale intéresse, c'est le moment de songer à vous impliquer pour votre communauté. Pour information, je vous invite à rencontrer ou à communiquer avec madame Joëlle Rancourt, la responsable du prochain scrutin électoral.

À vous tous, une bonne fin d'été!

Le maire,

Claude N. Morin

# Informations municipales

### Aux contribuables de la Ville de Macamic

#### **AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors 1a séance ordinaire de 5 septembre 2017, à 19 heures, à la salle municipale du secteur Colombourg, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera 1a demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

13, 4<sup>e</sup> Avenue Est Lots 4 729 922 et 4 729 925 Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

Permettre le maintien tel que construits des bâtiments secondaires détachés portant le nombre total à trois (3) au lieu de deux (2) et avec une superficie totale desdits bâtiments à 147,9 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses

amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 septembre 2017, à 19 heures, à la salle municipale du secteur Colombourg, au 705, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 10 août 2017.

Joëlle Rancourt Secrétaire-trésorière adjointe

# Aux contribuables de la Ville de Macamic

#### **AVIS PUBLIC**

# Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est, par les présentes, donné que la Ville de Macamic a adopté le 4 juillet 2017 un nouveau calendrier des

séances du conseil pour l'année 2017. Il a été adopté que la séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre soit fixée au :

# 13 novembre 2017, à 19 heures, à l'hôtel de ville de Macamic

(En conséquence, la séance prévue le 6 novembre 2017 est annulée.)

# DONNÉ CE 10 JUILLET 2017.

Joëlle Rancourt Secrétaire-trésorière adjointe

# Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon

# CHANGEMENT D'HORAIRE DE COLLECTES CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note qu'en raison des congés fériés de la fête du Travail et de l'Action de



grâce, il y aura quelques changements à l'horaire des collectes, comme suit :

La collecte du lundi 4 septembre sera reportée au jeudi 7 septembre 2017;

La collecte du lundi 9 octobre sera reportée au jeudi 12 octobre 2017.

Nous vous demandons de mettre vos bacs au chemin la veille de la collecte.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Source : Joëlle Rancourt Secrétaire-trésorière adjointe

# Aux contribuables de la Ville de Macamic

#### **AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Le règlement suivant a été adopté par la MRC d'Abitibi-Ouest :

**Règlement** No 03-201: Règlement modifiant le règlement modifiant la date prévue pour la vente pour défaut de paiement de taxes (Règlement numéro 10-1992).

Que le règlement ci-haut mentionné a été déposé au bureau du secrétairetrésorier de la Ville de Macamic au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 17 juillet 2017.

Joëlle Rancourt Secrétaire-trésorière adjointe

# <u>Règlement numéro 15-206</u> concernant les nuisances (extraits)

#### **ARTICLE 8 - FEU**

- a) Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet.
- b) Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer un feu d'herbe, de foin, de broussailles ou de faire brûler des tas de bois, de faire brûler à ciel ouvert des rebuts ou toute autre matière.

- c) Constitue une nuisance et est prohibé le fait de brûler des objets de caoutchouc tels que des pneus, des déchets de construction et des produits dangereux ou polluants.
- d) Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer des nuisances au voisinage par la fumée ou les odeurs.

#### ARTICLE 9 - FEUX D'ARTIFICE

Dans les périmètres urbains de l'ancienne ville de Macamic et de Colombourg constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice, sauf si les conditions suivantes sont respectées, soit :

- a) Le vendredi et le samedi entre
   21 heures 30 et 23 heures 30, à
   l'exception de la fête nationale du
   Québec, la fête du Canada et la fête
   du Travail où les feux seront permis;
- b) Sous la surveillance d'un adulte responsable des lieux physiques;
- e) À au moins 30 mètres de tout bâtiment, voiture, arbre, câble électrique ou téléphonique et des produits combustibles et orientés de façon à ne pas être dirigés vers ces éléments.

# ARTICLE 10 – BACS À DÉCHETS ET À RÉCUPÉRATION

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser les bacs à déchets et à récupération en bordure du chemin à l'exception de la veille et de la journée de la collecte de ces derniers.

Lorsque la collecte est effectuée, les bacs doivent être retournés à leur lieu d'entreposage.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, les bacs doivent être entreposés en cour latérale ou en cour arrière seulement.

#### **ARTICLE 15**

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de 6 pouces ou plus constitue une nuisance et est prohibé.

# Règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables

Nous désirons rappeler à tous les citoyens que la Ville de Macamic possède un règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables (No 04-050) qui stipule, entre autres, à **l'article 8.1** :

- Qu'il est interdit de jeter des matières résiduelles autres que des matières recyclables dans le contenant destiné au recyclage.
- Qu'il est interdit de jeter des matières autres que des ordures dans le contenant destiné aux ordures. Toutes les matières, entre autres, les DDD et CRD ou tous les encombrants dont les dimensions empêchent le contenant d'être fermé sont également interdits.
- Dans le cas où des cendres et/ou autres résidus poussiéreux doivent être déposés dans le contenant, ils doivent l'être dans des sacs fermés et attachés, après avoir été refroidis.

# De plus, le règlement édicte, à l'article 9.3, <u>les conditions de recyclage des matières recyclables :</u>

- Toutes les matières recyclables doivent être sèches;
- Tous les récipients de verre (si autorisés), de métal ou de plastique doivent être vidés de leur contenu et nettoyés de façon à ce qu'il ne reste aucune matière quelconque, et séchés;

- Aucune matière recyclable ne doit être souillée de nourriture;
- Le papier et le carton doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autres;
- Les boîtes en carton doivent être pliées, écrasées ou découpées;
- Les résidus domestiques dangereux ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage;
- Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage.

Le manquement à une des obligations du présent règlement **pourrait faire en sorte que les bacs ne soient pas ramassés.** 

Le règlement stipule également, aux articles 8.2 et 9.4, qu'après avis verbal au contribuable concerné, le directeur général ou le contremaître peut faire domestiques enlever les déchets les matériaux dangereux. construction, toute matière résiduelle ou les matières recyclables aux frais du propriétaire ou de l'occupant si celui-ci omet d'en disposer conformément à la réglementation municipale.

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende minimale de 50 \$ à 100 \$ et pouvant aller jusqu'à 300 \$ pour des récidives.

Source: Annick Gaudet Inspect. mun. adj.

# Bonne retraite à monsieur Denis Bédard



Le 14 juillet dernier, monsieur Denis Bédard occupait son bureau à l'hôtel de ville pour la dernière fois avant de prendre une retraite bien méritée. Le conseil municipal et tous les employés de la Ville de Macamic désirent remercier monsieur Bédard pour ses 34 années d'excellents services, dont 30 années à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic.

Nous lui souhaitons une très belle retraite et le remercions pour tous les accomplissements qu'il a su réaliser au cours de ces nombreuses années.

# La bibliothèque

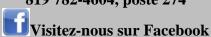
# Nouveautés (Macamic)

- Tous les deux Nicholas Sparks (Don Club Lions)
- Obsession Nora Roberts
- Les Chevaliers d'Antarès t. 6
   Anne Robillard
   (Don Club Lions)
- À la vie, à la mort Marcia Pilote
- Noir comme la mer Mary Higgins-Clark
- Jusqu'à l'impensable Michaël Connelly (Don Club Lions)
- Les richesses d'un peuple Roger Larivière
- Le grand magasin Marylène Pion

- Nos anges au ciel Lucinda Gabriel
- Le bonheur des autres t. 2 Richard Gougeon
- À qui la faute?
   Chrystine Brouillet
- L'année sans été t. 1-2 Julie Lemieux
- Cadeaux inestimables
  Danielle Steel
- Pourquoi pars-tu, Alice? Nathalie Roy
- 14 ans et portée disparue Arielle Desabysses
- Des fleurs pour la première fois Guillaume Morrissette
- La famille du lac t. 1-2 Gilles Côtes

# Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic

819 782-4604, poste 274



#### Horaire d'été

Pour les mois de juillet et d'août, l'horaire de votre bibliothèque est modifié afin de permettre aux bénévoles de profiter de leur été; les plages horaires du mercredi et du samedi sont maintenues durant cette période.

**Mercredi**: 14 heures à 16 heures

18 heures 30 à 20 heures 30

Samedi: 10 heures à 12 heures

L'horaire régulier reprendra le mercredi 6 septembre prochain.

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 15 de cette édition de l'Info-Mak

# Expositions à la bibliothèque

Jusqu'à la fin août, vous pouvez venir visiter les trois expositions qui sont présentées à la bibliothèque.

100 ans de maire en maire : Macamic Paroisse, municipalité de Colombourg ou Ville de Macamic, qui présidait à notre destinée collective au moment de prendre telle ou telle décision? « 100 ans de maire en maire », une façon de se remémorer l'édification de notre belle Ville!

Robes de mariée d'antan : « Oui, je le veux », voilà un bel engagement solennel prononcé bien des fois par des couples d'ici. À la bibliothèque, il est possible de voir de magnifiques robes de mariée portées par les jeunes femmes d'ici pour dire oui à leurs beaux prétendants.

Objets anciens: Plongez dans vos souvenirs en venant voir la belle collection d'objets anciens présentement exposée à votre Bibliothèque municipale Desjardins. Bref, comme on pourrait dire, un véritable train de souvenirs...

Merci à tous les bénévoles et aux propriétaires des articles mis exposition, votre participation a permis de réaliser ces belles expositions.

# La page communautaire

#### 100<sup>e</sup> de Macamic



# Un train de souvenirs...

Les festivités de la Grande Semaine des Retrouvailles Desjardins sont déjà choses du passé.

Les membres du Comité du 100<sup>e</sup> tiennent à remercier chaleureusement tous les bénévoles, les associations, les organismes qui se sont impliqués à faire de toutes nos activités, depuis septembre dernier, une réussite. C'est grâce à une implication soutenue que l'on peut

affirmer, selon les commentaires reçus, que les défis ont été relevés avec brio.

Nous ne voudrions pas passer sous silence l'apport généreux de nos partenaires financiers. Grâce à votre appui monétaire, vous nous avez permis d'organiser des activités où les coûts étaient réduits au minimum, ce qui a favorisé une plus grande participation de nos concitoyens.

Merci également à tous les participants de la parade de bateaux en lumières et de la parade du samedi 22 juillet; par votre travail exceptionnel, vous avez touché le cœur des petits et des grands; on sentait l'effervescence de la fête dans la foule qui était massée près du lac et le long de la route.

Ne passons pas sous silence la participation de la population et de tous les visiteurs qui étaient toujours présents à chacune de nos activités; votre présence était le carburant qui nous animait.

Que dire de la Grande Soirée des Retrouvailles; toute une organisation pour recevoir 1 244 convives qu'il faut accueillir, diriger, placer, identifier, servir. Malgré la chaleur, le bruit, l'attente qui était bien justifiée pour le service du repas, avez été vous enthousiastes et les nombreuses retrouvailles. dont nous avons été témoins, nous faisaient oublier notre souci de respecter l'horaire que nous avions établi. Vos commentaires positifs à l'égard de cette soirée nous font oublier tous les efforts et les tours de force déployés par le Comité du 100e pour l'organisation de cette soirée, et nous vous en remercions.

Pour les participants qui auraient eu des désagréments durant l'une ou l'autre de nos activités, nous vous offrons nos plus sincères excuses et souhaitons votre compréhension compte tenu de la charge de travail qui nous incombait.



Nous vous rappelons que désormais les articles promotionnels seront en vente à l'hôtel de ville de Macamic et au dépanneur L'Express; le livre-souvenir et le DVD sont toujours disponibles chez Jean-Coutu de La Sarre et le livre-souvenir, à la Librairie du Nord de La Sarre.

En terminant, je tiens à remercier les membres du Comité du 100<sup>e</sup> qui se dévouent depuis plus de sept ans, et plus particulièrement la dernière année, à l'organisation de nos festivités du 100<sup>e</sup>; votre appui indéfectible a permis l'organisation d'activités dont plusieurs personnes souhaitent le retour au fil des ans. Votre grande contribution aura donc permis d'augmenter le sentiment d'appartenance à cette belle Ville qu'est Macamic.

Le 100<sup>e</sup> de Macamic fait maintenant partie... d'Un train de souvenirs à partager!

Gilles Parent Président du Comité du 100<sup>e</sup>

# **Rubrique informative**

# <u>De nouvelles informations de</u> <u>navigation disponibles pour les lacs</u> <u>Abitibi, Duparquet et Macamic</u>

Le Club Nautique Lac Abitibi inc. est heureux d'annoncer que la nouvelle version de la carte de navigation pour GPS est maintenant disponible. Cette année encore, plusieurs améliorations ont été apportées grâce au travail de plusieurs bénévoles, autant pour l'analyse cartographique d'images satellites à haute définition que pour la validation des informations sur le terrain.

Plus de 1 000 nouveaux obstacles à la navigation ont été répertoriés sur le lac Abitibi, 10 km de nouveaux tracés sécurisés et 6 nouvelles plages ont été ajoutés. Grâce aux ajouts apportés au fil des ans, cette nouvelle version de la carte compte maintenant plus de 209 plages répertoriées et plus de 840 km de tracés navigables sécurisés permettant aux plaisanciers de découvrir des paysages exceptionnels.

Pour la première fois, les plaisanciers qui se procurent la carte de navigation numérisée auront également accès aux données du lac Macamic. Le niveau historiquement bas du lac au début du

mois d'avril aura permis d'identifier avec précision plus de 230 obstacles à la navigation. Enfin, les données du lac Duparquet ont été entièrement revalidées et de nombreux obstacles à la navigation ont été ajoutés.

Compatible sur la plupart des modèles Garmin, la carte de navigation pour GPS est offerte gratuitement à l'achat d'une carte de membre annuelle au coût de 30 \$. L'installation ou la mise à jour des données peut être effectuée dans l'un des points de vente suivants : Deloitte, Dimension Sport ou Surplus du Nord.

### Le Club Nautique Lac Abitibi inc.

Fondé en 1993, le Club Nautique Lac Abitibi inc. est un organisme à but non lucratif qui a pour buts de promouvoir l'activité nautique sur le lac Abitibi et de mettre en place diverses initiatives permettant d'assurer une navigation plus sécuritaire sur ce plan d'eau et les rivières qui lui sont attenantes. Pour information, les personnes intéressées peuvent consulter notre site Internet au www.lacabitibi.com.

Source: Eric Fournier, président

819 333-8756

# Le calendrier des activités

Août	14	Réunion du conseil municipal à 19 heures à la salle municipale du secteur Colombourg
Septembre	3	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à
		19 heures 30, suivie d'un goûter
	5	Réunion du conseil municipal à 19 heures à la salle municipale du secteur Colombourg
Octobre	1 <sup>er</sup>	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or
		du secteur Colombourg au Centre communautaire à
		19 heures 30, suivie d'un goûter
	2	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Info-Mak

### **Bingo**

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic. 2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

# Heures d'ouverture de la bibliothèque

### Colombourg

# Mardi: 11 heures 30 à 13 heures

Mercredi: 11 heures 30 à 16 heures

19 heures à 20 heures 30

Voir **l'horaire d'été** de la bibliothèque de **Macamic** à la page 10

#### Macamic

Lundi: 14 heures à 16 heures

18 heures 30 à 20 heures 30

Mercredi: 14 heures à 16 heures

18 heures 30 à 20 heures 30

Vendredi: 18 heures 30 à 20 heures 30

Samedi: 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 12 octobre 2017, la date limite pour apporter vos textes est le 15 septembre 2017; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

# eMak: complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

# Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	<u>Poste</u>			
Monsieur Claude N. Morin	Maire	270			
Monsieur Guillaume Ratelle	Directeur général par intérim	238			
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223			
Monsieur Guilaume Ratelle	Directeur des travaux publics	224			
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe	227			
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221			
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240			
Monsieur Yvon Gagné	Coordonnateur des Fêtes du 100 <sup>e</sup>	225			
	SERVICES D'URGENCE				
Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h Composez le 819 782-4604	poste 5			
Police – Service d'incendie – Ambula		9-1-1			
	CENTRE JOACHIM-TREMBLAY				
Coordonnatrice en loisirs	Madame Myriam Audet	230			
Animateur en loisirs	Monsieur Marco Desforges	231			
Bureau de service	Monsieur Jean Morin	234			
Madame Lucette Bastien	Resp. du bingo hebdomadaire à temps partiel	231			
	Madame Caroline Depont, concessionnaire privé	237			
Info-loisirs Horaire des activités		2			
Cercle des Fermières		232			
Monsieur Benoît Mandeville	Ing. forestier - Agence forêts privées (ARFPA)	233			
BIBLIOTHÈQUES					
Madame Ginette Labbé	Responsable bibliothèque de Macamic	274			
Madame Linda Morin	Agente culturelle	275			
Madame Noëlla Royer	Responsable bibliothèque de Colombourg	819 333-5783			
	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION				
Madama Suzanna Poliquin		819 787-6340			
Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 /8/-0340			
	CLUB DE LA FRATERNITÉ				
Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866			
Adresse électronique :	macamic@mrcao.qc.ca				
Site Internet :	www.villemacamic.qc.ca				